CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN
Aux membres du Conseil Général

PROCÈS-VERBAL

Lundi 13 juin 2022 19h00 Salle de la Grande Ecole

1. Appel
2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres
3. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2022
4. Approbation de l'Ordre du Jour
5. Communications de la Présidente du Conseil Général
6. Communications de la Municipalité
7. Elections pour 2022-2023
 a) Président-e
 b) Vice-Président-e
 c) Deux scrutateurs-trices
 d) Deux scrutateurs-trices suppléant-es
8. Nominations pour 2022-2023
 a) Commission de gestion
 b) Commission des finances
9. Préavis municipal n°2/2022 – Rapport de gestion et comptes 2021
10. Préavis municipal n°3/2022 – Demande de crédit de CHF 90'000 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman
11. Propositions individuelles et divers

Agape en fin de séance

1. Appel

Sont excusé(e)s : M. Christian Dubey, Mme Joëlle Dubey, M. Michel Gfeller, M. Frédéric Giavina, M. Adrien Martin, M. Michel Martin, Mme Corinne Schär, Mme Mathilde Verardo.

Sont absent(e)s : M. Nicolas Baour, Mme Eliane Rossel et M. Nicolas Schmid.

37 Conseillères et Conseillers sont présents sur un total de 48, le quorum est donc atteint et Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens déclare la séance ouverte.

2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres

Une personne se présente pour être assermentée : M. Jacques de Siebenthal. Après lecture du serment à l'article 9 de la loi sur les communes (LC) par Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens, il est officiellement assermenté.

3. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

Mme la Présidente la Présidente du Conseil général Lara Dizerens demande si tout le monde a bien reçu l'enveloppe avec le procès-verbal du 21 mars 2022 et la convocation et ouvre la discussion.

M. le Conseiller général Olivier Croutaz déclare ne pas avoir reçu son enveloppe et que donc la convocation n'est pas valable.

Mme la Conseillère générale Marie-Françoise Croutaz demande s'il est possible de mettre dans le procès-verbal les noms et prénoms des personnes qui s'expriment et prennent la parole. Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens répond favorablement et dit que ce sera fait pour les prochaines fois.

La parole n'est plus demandée. **Le procès-verbal est accepté à la quasi-unanimité (2 abstentions).**

4. Approbation de l'ordre du Jour

L'ordre du jour est accepté à la quasi-unanimité (2 abstentions).

5. Communications de la Présidente du Conseil Général

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens explique qu'il y a eu des petits soucis lors de l'envoi des convocations pour ce Conseil général du 13 juin. Elle passe la parole au secrétaire du Conseil général Yves Pinto Félix qui donne quelques explications :

« Dans une optique de totale transparence à votre égard et pour votre information, il me semblait important de vous communiquer certains points de manière chronologique.

Le 2 mai dernier, La Présidente du Conseil général et moi-même rencontrions la Municipalité pour évoquer l'ordre du jour de la présente séance et connaître les préavis qui allaient être déposés.

Après réception des préavis dans les jours qui ont suivi, tous ces documents ont été transmis aux commissions concernées (Commission de gestion et finances), avec les dates pour les rencontres et selon les listes de membres qui m'ont été transmises par la précédente secrétaire du Conseil général. Les séances ont eu lieu et les commissions ont fait leur travail.

Dans l'optique d'envoyer les convocations au Conseil général avec tous les documents en une fois pour simplifier, j'ai attendu que me soient envoyés les rapports concernant les préavis 2 (rapport de gestion et comptes 2021) et 3 (interface de la gare).

Entretemps, le 2 juin, une rencontre fructueuse a eu lieu entre Monsieur le Syndic, Mme la Secrétaire municipale, Mme la préposée du Contrôle des Habitants et moi-même pour clarifier les tâches de chacune et chacun, et savoir qui fait quoi concrètement, évitant ainsi les doublons et clarifiant les procédures.

Après réception du rapport de la commission de gestion le 3 juin, j'ai envoyé les convocations le lendemain pour cette séance du Conseil général à tous les Conseillers et toutes les Conseillères, en courrier A, avec tous les documents.

Face à des questions survenues de la part de certains à propos des délais, j'ai pris contact directement avec Monsieur le Préfet Boris Cuanoud et la Direction cantonale des affaires communales et droits politiques et nous avons eu un entretien téléphonique. J'ai eu la confirmation de leur part qu'il convient d'interpréter la mention "5 jours à l'avance" des articles 14 alinéa 3 de la loi sur les communes (LC) et 45 alinéa 3 du Règlement du Conseil général d'Allaman ***au sens strict du terme (et non pas ouvrables).*** *Ainsi, en ayant posté les convocations le 4 juin 2022, les délais sont respectés et la séance du Conseil général du 13 juin peut valablement se tenir.*

Enfin, le 9 juin, après retour de certains Conseillers et quelques couacs manifestes de la part de la Poste (les enveloppes ont été postées le même jour mais sont arrivées de manière différenciée), je me suis permis d'envoyer tous les documents par mail (selon le registre à ma disposition), pour être bien sûr que tout le monde les ait. Pour celles et ceux dont je n'avais pas les mails, je me suis permis de leur écrire un courrier postal personnel pour prendre de leurs nouvelles et être sûr qu'ils avaient bel et bien tout reçu.

Je reconnais très volontiers et modestement que cette manière de procéder n'a pas été optimale et mérite d'être améliorée. En ce sens, je vous adresse mes plus plates excuses. Pour éviter que ces désagréments ne se produisent à l'avenir, nous veillerons à ce que les convocations partent le plus tôt possible, dans le respect de toutes les procédures. Merci de votre attention. »

M. le Conseiller général Olivier Croutaz prend la parole pour réagir. Il dit qu'il y a un vice de forme à propos du préavis n°2/2022 sur les comptes 2021 et qu'il doit être annulé car il n'a pas été envoyé dans les temps.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens répond en disant que le préavis n°2/2022 a été envoyé aux commissaires avant le 31 mai 2022 et qu'il n'y a donc pas de vice de forme. Elle rappelle par ailleurs qu'il y a toujours une possibilité de faire recours.

Suite à cette prise de parole, un débat émerge : n'est-il pas possible, pour qui le souhaite, de recevoir cette convocation par e-mail ?

Mme la Conseillère générale Huguette Scherz rappelle que M. Cauderay avait proposé par le passé cette possibilité d'envoi par e-mail via une motion. Pour recevoir par e-mail, il faut modifier le règlement.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens apporte une dernière précision : les convocations ont toutes été envoyées par courrier. L'envoi qui a été fait par mail était de manière officieuse, pour s'assurer que tout le monde avait bel et bien reçu.

6. Communications de la Municipalité

M. Patrick Hassler, Syndic, Administration générale, Urbanisme & Constructions, Police & Sécurité

Personnel communal
Après la période d'essai de 3 mois, la Municipalité a confirmé l'engagement à temps partiel de Madame Donatella Orzan en tant que Secrétaire municipale (à 60%) et de Madame Lydie Jaussi en tant que Secrétaire municipale adjointe (à 40%). M. le Syndic les remercie.

Plan d'affectation communal
Le projet était dans une phase d'examen préalable auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et fait actuellement l'objet d'adaptation (il y a 33 pages de remarques). La DGTL relève que l'information publique est insuffisante et elle sollicite l'organisation d'une démarche participative au sens de l'article 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Cette démarche est en cours et sera mise en place avant l'enquête publique. Les habitants d'Allaman vont recevoir d'ici à l'automne un flyer et une lettre d'information avec un temps de réflexion qui permettra de faire des remarques à propos du document. Ensuite, une synthèse sera faite et elle sera jointe au dossier. Enfin, le projet sera mis à l'enquête publique.

Port de la pêcherie
Pour rappel, la décision municipale d'enlèvement du container a fait l'objet de deux recours : l'un devant la cour de droit administratif et public (CDAP) et l'autre devant la commission de conciliation en matière de baux à loyers. Dans son arrêt du 19 mai 2022, la CDAP a jugé irrecevable le recours des locataires. Le dossier est actuellement en attente auprès de la commission de conciliation en matière de baux à loyers. Une première séance a eu lieu mais elle a échoué. La Municipalité va être reconvoquée dans le courant de l'automne pour en rediscuter.

Immeuble communal à la Grand Rue 10
La question des servitudes a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. La Municipalité a récemment signé la modification d'une série de passages à chars inscrits au début siècle passé le long de la parcelle 17. Cela correspond désormais à la réalité du terrain. La Municipalité reviendra sur ce sujet dans le rapport de gestion 2022.

Domaine du Château d'Allaman
Le 25 mai 2022, l'Office des faillites de l'arrondissement de La Côte a procédé à la vente aux enchères des parcelles 93, 472 et 473 d'Allaman. La Municipalité, en concert avec l'inspecteur des forêts, s'est intéressée à la parcelle 472 car il s'agit d'une forêt d'une grande qualité, d'une surface d'environ

131'000 m^2, que tout le monde connaît certainement et qui mérite d'être sauvegardée. Finalement, la Municipalité avait décidé d'un montant relativement modeste pour surenchérir. Il y avait pas mal de monde à cette vente, les enchères sont bien montées et finalement ces trois objets ont été acquis par le groupe Franck Muller, déjà propriétaire du Château depuis 2021. Cette opération permet de reconstituer le domaine total du Château tel qu'il était connu il y a quelques années en arrière.

Motions en suspens

Deux motions sont toujours en suspens : la motion d'Anne Descuves d'octobre 2020 « Allaman bio » et la motion de Michel Erb du 6 décembre 2021 concernant le parc immobilier de la commune. La Municipalité travaille déjà dessus mais les réponses seront communiquées ultérieurement. Il y avait également la motion de Jacques Cauderay qui demandait une modification du règlement du Conseil général. Au vu de la discussion de ce soir en début de séance, on voit qu'il y a des ajustements à faire. Par ailleurs, M. le Syndic rappelle que la loi sur les communes (LC) va être modifiée. La Municipalité va de son côté proposer prochainement une modification du règlement du Conseil général d'Allaman. Suite à cela, il y aura peut-être une seconde modification (à horizon 2023-2024) en lien avec la nouvelle loi sur les communes.

Mme Evelyne Erb – Vice-Syndique, Communication – Relations publiques, Domaines & Espaces verts

Mme la Municipale Evelyne Erb a six points à communiquer.

Nouvelle association de la ligne fortifiée de l'Aubonne

Neuf communes se sont unies pour créer cette association pour garder la ligne fortifiée de l'Aubonne et il s'agissait d'avoir un représentant de la commune pour Allaman. L'idée est de préserver ces ouvrages et de faire en sorte que les promeneurs puissent aussi s'intéresser à ces fortifications. La commune d'Allaman a demandé à Denis Scherz (qui travaille déjà comme guide pour la ligne fortifiée de la Promenthouse) de la représenter au sein de l'association, ce qu'il a accepté.

Lutte contre les espèces invasives

La population d'Allaman devrait avoir reçu un tout-ménage. Il y a des dates pendant lesquelles l'association de sauvegarde du Léman est là. Si des personnes ont des intérêts particuliers, elles peuvent tout à fait aller et participer à ce combat contre les Renouées.

Ponton devant le parking de la plage

Cette passerelle a une histoire : elle a été construite en 1954 par le service des forêts, chasse et pêche à l'époque. Actuellement, elle n'est plus du tout utilisée. La Direction générale de l'environnement (DGE) a contacté la Municipalité pour savoir si Allaman était intéressé à la reprendre. Si la Municipalité avait dit non, la passerelle aurait été démontée, ce qui est dommage. La Municipalité a donc accepté de la reprendre, ce qui fait qu'elle en a la responsabilité désormais (sécurité, entretien, etc.) et cela n'en coûtera pas plus à la commune.

Tables de pique-nique

Rien n'est simple. La Municipalité a dû passer par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) qui a fait un préavis favorable pour que les tables puissent être maintenues. Désormais, le dossier est du côté de la Direction générale de l'environnement (DGE) : cette dernière va organiser une procédure d'enquête publique et reviendra ensuite vers la commune d'Allaman pour donner un préavis favorable, si tant est que le tapis plastifié alvéolé soit enlevé.

Chute d'arbres

Il y a presque eu un accident le week-end dernier à la plage : la branche d'un arbre est tombée à proximité d'un enfant et un autre arbre mort, sur le côté de la route au camping, est aussi tombé. Ces

arbres avaient déjà été signalés il y a pas mal de temps. Suite à ces événements, une entreprise pouvait venir le lendemain pour les abattre. Etant donné qu'il s'agissait d'une situation d'urgence, il n'y a pas eu de procédure de mise à l'enquête publique. La Municipalité fera une information à la population. Tout est rentré dans l'ordre.

Dates à retenir

- Apéritif et vente de vin : samedi 25 juin 2022 de 10h30 à 12h.
- Fête nationale : le 31 juillet 2022. La mauvaise nouvelle, c'est que la Goujonette n'aura pas lieu. La Municipalité a décidé, à des fins d'économies (CHF 4'000.-), de ne pas organiser la fête sur le parking de la plage. L'objectif est de profiter des tentes déjà à disposition et de profiter de la future place de jeux. Une invitation parviendra en temps voulu.
- Sortie des aînés : le 21 septembre 2022.
- Présentation « seniors et cybercriminalité » : 5 octobre 2022 à 15h à la Grande Salle. Elle se veut interactive et en partenariat avec Pro Senectute.
- Fête et concerts pour les nouveaux citoyens, en collaboration avec Bougy-Villars et Féchy le 5 octobre 2022 en soirée au refuge des 3.COM : Allaman a une douzaine de nouveaux jeunes citoyens et l'idée est de s'associer avec Bougy-Villars et Féchy pour organiser quelque chose en commun avec leurs jeunes aussi. En tout, cela représente une soixantaine de jeunes.

M. Jacques Cauderay – Municipal, Routes - Services Industriels, Assainissement & Déchets

M. le Municipal Jacques Cauderay va aborder 5 points :

STEP

Le toit du lit bactérien va être changé. S'agissant d'un entretien, le montant sera pris sur le compte 460.314.4 « Entretien collecteurs et station d'épuration ».

Canalisations et eaux usées

Entre le giratoire de la Coop et l'entrée nord du village, les canalisations sont en très mauvais état, comme annoncé depuis des années. Vu la profondeur de ces canalisations, la solution la moins onéreuse est un gainage. La première estimation des coûts des travaux est à un peu plus de CHF 500'000.-. Il y aura donc un préavis déposé prochainement.

Tri sélectif à la plage

Le tri sélectif à l'entrée du port à sec et à la douche du camping ont été reconduits pour cet été. Les visiteurs sont incités à trier leurs déchets et la Municipalité espère que cela entraînera une diminution des ordures ménagères et une bonne récupération du PET, alu et verre, pour valorisation.

Association de sauvegarde du Léman

La Municipalité a décidé de participer à la campagne d'affichage de l'association de sauvegarde du Léman.

Déchets verts

Rappel : les déchets de jardin, tels que coupes de pelouses et de haies, peuvent être apportés à la déchetterie pour être valorisés ou alors transformés en compost chez soi. Si c'est fait chez le voisin, sans son accord, alors cela devient une infraction passible de poursuites.

M. Patrick Guex – Municipal, Ecoles - Cohésion sociale, Eglise & Culte

M. le Municipal Patrick Guex va aborder 5 points.

Organisation régionale de Protection civile (ORPC)

Pour rappel, M. le Municipal Patrick Guex avait évoqué lors du dernier Conseil général le départ du commandant de l'ORPC Morges, le lieutenant-colonel Marc Dumartheray. Ce dernier est parti pour la Police du Nord-Vaudois (PNV). Désormais, il y a un nouveau commandant à l'ORPC : le lieutenant-colonel Laurent Sunier. Par ailleurs, M. le Municipal explique qu'il renonce à sa place au sein du Codir de l'ORPC pour des raisons professionnelles. Il préfère laisser sa place à quelqu'un qui aurait plus de temps à consacrer à cette tâche.

En réponse à une question de Mme la Conseillère générale Huguette Scherz lors de la dernière séance, M. le Municipal explique que le bâtiment « Eléphant Rose » contenait effectivement un abri PC à l'époque, mais il a été désaffecté par le Canton. Il y avait 180 places. Après renseignement pris auprès de l'ORPC, il apparaît que toute personne qui a payé une contribution à l'époque pour les abris a le droit à une place dans l'abri public. Aujourd'hui, Allaman a un abri public avec 388 places et il y a 399 abris privés. La commune est donc couverte à 283%, elle n'a donc pas de soucis à ce niveau-là.

Projet Vieillir 2030

Lors de l'assemblée générale du Réseau Santé La Côte, Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz était présente et elle a présenté le projet « Vieillir 2030 », qui est un défi pour la prochaine législature. En effet, sur ce sujet, 120 personnes sont engagées au niveau du Canton et l'on s'aperçoit qu'avec la population vieillissante grandissante, il y a un manque de lits dans les EMS et il faudra en créer 400 supplémentaires. Il faut aussi créer des infrastructures pour donner la possibilité à des gens d'être formés et d'intervenir sur place, pour éviter d'envoyer inutilement des personnes en EMS ou aux urgences.

Plan canicule

La température augmente ces derniers jours. La Municipalité est prête à prendre des mesures. Si pendant 3 jours de suite la température est supérieure à 32°C (jusqu'à 38°C) et que pendant la nuit elle ne descend pas sous les 19°C, alors le Canton déclenchera son Plan canicule. Il est possible que des coups de téléphones soient faits pour prendre des nouvelles des habitants vulnérables et pour leur rappeler les bonnes pratiques en cas de fortes chaleurs. De manière générale, ne pas oublier de boire et de garder les locaux au frais en fermant les volets.

Location Grande Salle et Four

A partir du 14 juin 2022, c'est le Greffe municipal (en la personne de la Secrétaire municipale Donatella Orzan) qui va s'occuper directement des locations. En cas de questions, il faut s'adresser directement au Greffe. Comme cela a pu être dit précédemment, la Municipalité va revoir les locations, les contrats, le site internet et c'est plus simple que ceci passe désormais par le Greffe.

7. Elections pour 2022-2023

a) Président-e du Conseil général

En vertu de l'article 8 du règlement du Conseil général d'Allaman, le Conseil général nomme chaque année en son sein : un Président, un ou deux Vice-Président(s), deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Actuellement, le Bureau sortant se compose ainsi :

Lara Dizerens, Présidente ; Adrien Martin, Vice-Président ; Katia Etter, scrutatrice ; Pina Giuseppina Principe, scrutatrice ; Nicolas Baour, scrutateur suppléant ; Léa Verardo, scrutatrice suppléante.

En préambule, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens explique que pour la tenue de l'élection de la Présidence, elle passe la main à une autre personne du Bureau. En l'absence de M. le Vice-Président Adrien Martin, c'est Mme Pina Giuseppina Principe, scrutatrice et membre du Bureau, qui va mener cette élection.

Mme la scrutatrice et membre du Bureau Pina Giuseppina Principe invite les Conseillères et Conseillers à proposer un candidat ou une candidate pour la prise de la Présidence et ouvre la discussion.

M. le Conseiller général Michel Erb propose la candidature de M. le Conseiller général Quentin Vontobel, qu'il trouve compétent. Ce dernier le remercie, mais décline la proposition.

Mme la Conseillère générale Marcela Martin propose la candidature de Mme la Conseillère générale Huguette Scherz, pour son ancienneté et sa connaissance des dossiers. Cette dernière la remercie, mais décline la proposition.

Mme la Conseillère générale Lara Dizerens propose la candidature de M. le Conseiller général Olivier Croutaz. Ce dernier, surpris, décline la proposition.

Mme la Conseillère générale Huguette Scherz demande si Mme la Conseillère générale Lara Dizerens souhaite poursuivre comme Présidente du Conseil. Elle explique que si elle pouvait éviter de continuer, ça l'arrangerait.

M. le Conseiller général Michel Erb propose la candidature de M. le Conseiller général François Theintz. Ce dernier le remercie, mais décline la proposition.

Finalement, Mme la Conseillère générale Lara Dizerens accepte de se porter candidate à sa réélection à la Présidence du Conseil général. Conformément à l'article 9 du règlement du Conseil général, son élection peut s'opérer de manière tacite, dans la mesure où elle est seule candidate. Ainsi, **Mme Lara Dizerens est élue tacitement Présidente du Conseil général pour la période 2022-2023.**

Mme la Conseillère générale Lara Dizerens en profite pour annoncer ceci : en mars 2023, elle souhaite organiser la séance du Conseil général d'Allaman dans la salle du Grand Conseil à Lausanne.

b) Vice-Président-e

Mme la scrutatrice et membre du Bureau Pina Giuseppina Principe invite les Conseillères et Conseillers à proposer un candidat ou une candidate pour la prise de la Vice-Présidence et ouvre la discussion.

M. le Conseiller général Daniel Jaquet propose la candidature de M. le Conseiller général Michel Erb, vantant sa bonne connaissance des dossiers. L'intéressé décline la proposition et celle-ci est retourné M. Jaquet, qui décline également.

Mme la Conseillère générale Lara Dizerens propose que M. le Conseiller général Adrien Martin, actuel Vice-Président, se représente à ce poste. Néanmoins, le principal intéressé n'est pas présent à cette séance du Conseil général. Mme la Conseillère générale Marcela Martin explique qu'il est d'accord de poursuivre à ce poste si Mme Lara Dizerens poursuit à la Présidence. Peut-on le reconduire alors qu'il n'est pas présent et qu'il n'a pas formellement donné son accord par écrit ? Les Conseillères et Conseillers s'interrogent. Un compromis est trouvé : **le Conseil général décide de reporter l'élection de la Vice-Présidence à la prochaine séance du Conseil général du 3 octobre 2022.**

c) Deux scrutateurs-trices

Mme la scrutatrice et membre du Bureau Pina Giuseppina Principe invite les Conseillères et Conseillers à proposer un candidat ou une candidate pour la prise de ce poste et ouvre la discussion.

Mme la Conseillère générale Lara Dizerens propose la candidature de Mme la Conseillère générale Pina Giuseppina Principe et cette dernière accepte. Mme la Conseillère générale Marcela Martin propose la candidature de Mme la Conseillère générale Katia Etter et cette dernière accepte. Conformément à l'article 9 du règlement du Conseil général, l'élection peut s'opérer de manière tacite étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir. **Mesdames Pina Giuseppina Principe et Katia Etter sont élus tacitement scrutatrices pour la période 2022-2023.**

d) Deux scrutateurs-trices suppléant-es

Mme la scrutatrice et membre du Bureau Pina Giuseppina Principe invite les Conseillères et Conseillers à proposer un candidat ou une candidate pour la prise de ce poste et ouvre la discussion.

Mme la Conseillère générale Pia Catia Vonlanthen et M. le Conseiller général Vladimir Sanz se proposent pour être scrutateurs suppléants. Conformément à l'article 9 du règlement du Conseil général, l'élection peut s'opérer de manière tacite étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir. **Madame Pia Catia Vonlanthen et Monsieur Vladimir Sanz sont élus tacitement scrutatrice/scrutateur suppléant-e pour la période 2022-2023.**

8. Nominations pour 2022-2023

a) Commission de gestion

Pour rappel, l'article 34 du règlement du Conseil général dit que la Commission de gestion (Cogest) est composée de 3 membres et de 2 suppléants, nommés chaque année et rééligible. De plus, le membre le plus ancien est réputé démissionnaire et laisse sa place à un nouveau membre élu par le Conseil. Voici la composition de la Cogest sortante :

M. Olivier Rey, Mme Huguette Scherz, M. Quentin Vontobel, M. Loïc Zryd et Mme Corinne Schär.

La discussion est ouverte pour trouver des candidats à cette commission. Mme la Conseillère générale Huguette Scherz annonce qu'elle se retire de la Cogest, tout comme M. le Conseiller général Loïc Zryd (qui va quitter la commune l'année prochaine). M. le Conseiller général Olivier Rey annonce également son retrait.

M. le Conseiller général Vladimir Sanz demande à avoir plus de détails sur ce qu'est une commission de gestion. M. le Conseiller général Quentin Vontobel explique : le rôle de la commission de gestion est d'analyser la gestion communale de l'année qui vient de s'écouler et de faire des propositions pour le futur. A ce titre, la commission a le droit de poser toutes les questions relatives aux affaires communales, demander des justificatifs, adresser des questions à la Municipalité, etc. Le but est d'analyser ce qui s'est passé et de rendre un rapport qui détaille cela.

M. le Conseiller général Michel Erb est intéressé, mais il s'interroge sur la compatibilité, dans la mesure où Mme la Municipale Evelyne Erb est son épouse. A priori, c'est possible, mais il faudra se récuser si jamais il y a des conflits d'intérêts manifestes.

M. le Conseiller général Michel Cornaz est aussi intéressé à intégrer la Cogest. De plus, M. le Conseiller général Frédéric Baumgartner est aussi disponible, mais comme suppléant. **Ainsi, de manière tacite, le Conseil général nomme les personnes suivantes au sein de la Commission gestion :**

M. Quentin Vontobel, Mme Corinne Schär, M. Michel Erb, M. Michel Cornaz et M. Frédéric Baumgartner.

b) Commission des finances

Pour rappel, l'article 35 du règlement du Conseil général dit que la Commission des finances (COFIN) est composée de 3 membres et de 2 suppléants, nommés chaque année et rééligible. De plus, le membre le plus ancien est réputé démissionnaire et laisse sa place à un nouveau membre élu par le Conseil. Voici la composition de la COFIN sortante :

M. Michel Gfeller, M. Daniel Jaquet, Mme Marcela Martin, Mme Sandrine Nappez et M. François Theintz.

La discussion est ouverte pour trouver des candidats à cette commission. M. le Conseiller général Michel Gfeller est réputé démissionnaire. Les autres membres poursuivent ; il faut donc trouver une personne.

M. le Conseiller général Daniel Jaquet propose la candidature de M. le Conseiller général Olivier Rey et ce dernier accepte. **Ainsi, de manière tacite, le Conseil général nomme les personnes suivantes au sein de la COFIN :**

M. Daniel Jaquet, Mme Marcela Martin, Mme Sandrine Nappez, M. François Theintz et M. Olivier Rey.

9. Préavis municipal n°2/2022 – Rapport de gestion et comptes 2021

Pour cette partie, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens reprend la main. Elle passe la parole à la Municipalité pour qu'elle détaille le préavis.

M. le Syndic Patrick Hassler commence par féliciter toutes celles et ceux qui ont été élu(e)s jusqu'à présent. Ensuite, à propos des comptes, il explique que l'exercice 2021 est un peu particulier puisqu'il est à cheval entre deux législatures (la première partie de l'année concerne donc des décisions de la précédente Municipalité). La Municipalité a tout mis en œuvre pour que ce rapport soit le plus clair possible. La Municipalité se tient à disposition du Conseil général pour répondre à toute question par rapport au document. M. le Syndic Patrick Hassler cède la parole à M. le Municipal Colin Compondu.

M. le Municipal Colin Compondu aborde les points qui lui paraissent les plus saillants. Pour ces comptes 2021, l'excédent de revenu est d'environ CHF 27'000.-, contre un excédent de charges de CHF 329'000.- lors du budget. En comparaison, les comptes 2020 présentaient un excédent de charges de CHF 146'000.-. Les charges ont relativement peu évolué entre les comptes effectifs de 2020, le budget 2021 et les comptes effectifs de 2021.

Ce qui a changé, ce sont les revenus : ils ont nettement augmenté par rapport à ce qui avait été prévu au budget et par rapport à l'année 2020. Les recettes dans les comptes 2021 sont en hausse d'environ CHF 256'000.- par rapport aux comptes 2020. Dans les comptes 2021, il y a plus de CHF 340'000.- de revenus en plus par rapport au budget 2021. M. le Municipal Colin Compondu détaille désormais les points importants selon lui :

Chapitre « Administration »
Il y a des différences notables suite à l'arrêt maladie (puis démission) de l'ancienne Secrétaire municipale. Elle a été remplacé par intérim pendant une certaine période et c'est pour cela qu'il y a plus de charges sur la ligne 110.301.1 « Traitement du personnel » que lors du budget. Mécaniquement, les charges sociales sont aussi en hausse. Dans la ligne 110.439.2 « Recettes diverses », la commune a reçu des indemnités d'assurance-maladie en hausse, plus de CHF 10'000.- par rapport au budget 2021. La hausse est donc partiellement compensée.

Chapitre « Finances »
Il y a une grande augmentation sur la ligne 200.318.3 « Frais bancaires ». Cela s'explique principalement par un dépassement de la limite de retraits sur un compte épargne où des liquidités ont été puisées, engendrant des frais à hauteur de CHF 3'600.-.

A propos des impôts, c'est là qu'il y a les plus grands changements par rapport au budget et aux comptes 2020. Au total, si l'on prend les revenus nets des impôts (après déduction des frais) des comptes 2021, ils sont en hausse de CHF 120'000.- par rapport aux comptes 2020 et de CHF 134'000.- par rapport au budget 2021. Dans le détail, il y a CHF 33'000 de plus d'impôts sur la fortune dans les comptes 2021 par rapport au budget 2021, CHF 24'000.- de plus de droits de mutations (au budget, il y a toujours un montant par défaut de CHF 1'000.- car il est difficile à estimer et anticiper), CHF 45'000.- de plus pour l'impôt sur les successions et donations (également un montant par défaut au budget), CHF 19'000.- de plus pour l'impôt sur les frontaliers et CHF 7'000.- de plus pour l'impôt sur le tabac et l'alcool, qui varie selon le chiffre d'affaire des commerces. M. le Municipal précise un point : les droits de mutations liés à la vente du Château ont été encaissés en 2022, c'est pour ça qu'ils ne sont pas dans les comptes 2021.

A propos de la rubrique « Service financier », un commentaire à propos de la péréquation : le montant aux comptes 2021 est relativement conforme au budget et même en-dessous par rapport aux comptes 2020. Par ailleurs, sur la ligne 220.422.2 « Intérêts, dividendes, placements moyen/long terme », la diminution des recettes par rapport au budget est due en partie au fait que les actions dans la SEFA ont moins rapporté que prévu.

Dans la rubrique « Amortissements et réserves non-ventilées », il s'agit d'écritures purement techniques. La Municipalité a décidé de ventiler, repartir les amortissements directement dans les rubriques budgétaires concernées afin d'avoir un meilleur suivi des coûts par rapport aux bâtiments, terrains, etc. Les amortissements ne sont donc plus centralisés ici dans cette rubrique. Cela permettra d'avoir plus de clarté à l'avenir.
Concernant la ligne 230.330.1 « Amortissement des créances et débiteurs », il s'agit d'anciennes factures que la commune ne va jamais pouvoir encaisser et qu'elle passe en pertes sur débiteurs. Il y a par exemple des factures à l'ancien propriétaire du Château que la commune n'a pas réclamé (ça coûterait plus cher que le montant escompté).
Sur la ligne 230.439.0 « Autres recettes », le montant est identique à la ligne juste au-dessus « Attribution au fonds de réserve ». La commune avait un compte bancaire à la BCV qui avait été donné par Monsieur Maurice et elle a décidé de le fermer et d'attribuer le solde du compte à un fonds de réserve.

Chapitre « Domaines et bâtiments »
Sur la ligne 310.427.0 « Locations places de parc (macarons) », le libellé est trompeur, cela n'a rien à voir avec les macarons. La Municipalité l'a constaté trop tard et les comptes étaient déjà bouclés. Cela sera changé pour l'année prochaine. Sur cette ligne, il y a les encaissements du système d'horodateurs au parking de la Grande Salle. Quant aux macarons, ils sont comptabilisés dans la rubrique des « Routes ».

Dans la rubrique « Bâtiment administratif et grande école », il y a l'appartement qui se situe juste au-dessus de la salle où le Conseil général siège en ce moment-même. Il a été loué pour une durée déterminée d'une année (renouvelable d'année en année) à partir du 1er février 2021 pour CHF 1'150.- par mois. Cela explique le revenu qui apparaît à la ligne 353.427.1 « Locations appartements » et qui n'était pas prévu au budget.

Dans la rubrique « Café restaurant de la Gare », il y a eu un dépassement de budget dû à une défaillance du chauffe-eau qui a causé une inondation. Il a fallu le remplacer et payer l'intervention des pompiers.

Concernant la rubrique de la « Petite Ecole », il y a une écriture purement comptable sur la ligne 358.322.0 « Intérêts dette moyenne et long terme ». On y voit une augmentation, mais ce n'en est pas une en réalité : sur recommandation du réviseur des comptes, la commune a comptabilisé les intérêts courus au 31 décembre (ils sont facturés sur une période qui se chevauche entre deux années). C'est un rééquilibrage qui tombe sur cette année et la différence n'apparaîtra plus les années suivantes.

Chapitre « Travaux »
Dans la rubrique « Service de l'urbanisme », il y a un dépassement sur la ligne 420.318.5 « Honoraires, avocats, expertises » d'environ CHF 3'800.-. Cela est en partie dû aux prestations facturées par le service technique intercommunal pour les grosses demandes de permis de construire (notamment celui de la Coop). Dans le détail de cette ligne budgétaire, il y les frais purement de service technique pour CHF 26'000.-., des frais d'avocats pour CHF 8'900.- et des frais de gestion des archives (sous-traitées à un prestataire extérieur).

Dans la ligne 420.431.0 « Emoluments administratifs, permis de construire », les recettes ont fortement augmenté (+ CHF 78'000.- par rapport à ce qui été prévu). Cela concerne également la Coop, la facturation se faisant par rapport aux coûts des travaux. Quasiment 80% du montant sur cette ligne provient de la demande de permis de construire de la Coop.

A propos de la rubrique « Parcs, promenades, cimetières », il y a un dépassement sur la ligne 440.314.5 « Entretien parcs, zones loisirs, cimetière » d'environ CHF 10'000.-. Cela s'explique en partie par la

comptabilisation sur cette ligne des frais de réfection du chemin de l'Armary qui longe le cimetière. Pour rappel, il y avait eu un exercice de l'Armée suisse qui avait endommagé le chemin et ce dernier a été remis en état. L'Armée a pris en charge les coûts, et cela se voit sur la ligne budgétaire 440.436.3 « Remboursements de dommages » juste en dessous, où il y a CHF 7'611,90.-.

Dans la rubrique « Ordure ménagères et décharge », une hausse s'observe sur la ligne 450.436.2 « Remboursement de tiers » et elle est due à un remboursement de la SADEC (selon le tonnage de déchets, il peut y avoir des ristournes).

Dans la rubrique « Réseaux d'égouts, d'épuration », on voit une hausse des amortissements. Cela a rapport avec ce qui a été dit avant, à savoir que les amortissements sont désormais ventilés dans les rubriques concernées. Les charges effectives (hors amortissement et hors attribution aux fonds de réserve) représentent CHF 102'000.- en 2021, contre CHF 101'000.- en 2020. Ainsi, les charges effectives de la gestion des infrastructures n'ont pas tellement évolué. Toutefois, les amortissements ont augmenté étant donné que des préavis ont des investissements arrivés à terme. Ces amortissements doivent être financés par la taxe d'épuration. Enfin, on constate que l'attribution au fonds de réserve est en nette baisse par rapport aux comptes 2020.

Conclusions

Les liquidités de la commune (hors transitoire et investissements), c'est-à-dire les liquidités disponibles rapidement ont diminué en 2021. Toutefois, les liquidités disponibles suffisent à financer le ménage courant et les dépenses courantes de la commune, donc pas d'inquiétudes à avoir. Les comptes 2021 se soldent par un excédent de revenus d'environ CHF 27'000.-, principalement grâce à des encaissements extraordinaires et imprévus. Sans ces derniers (notamment les impôts et les émoluments liés aux travaux de la Coop), la commune aurait un excédent de charges d'environ CHF 162'000.-. Ainsi, malgré le résultat positif, la situation n'est pas si extraordinaire que cela. Il faut rester vigilants. Il ne faut pas dépendre des recettes exceptionnelles pour financer le ménage courant.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens remercie la Municipalité pour les explications et donne la parole au Conseiller général Quentin Vontobel, rapporteur de la Commission de gestion pour qu'il lise le rapport à propos de ce préavis n°2/2022.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens procède au vote.

Par 28 oui, 0 non et 8 abstentions, le Conseil général accepte le préavis n°2/2022 et décide :

- **d'accepter les comptes de l'exercice 2021 avec un excédent de revenus de CHF 27'354.50 ;**
- **d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.**

10. Préavis municipal n°3/2022 – Demande de crédit de CHF 90'000 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens donne la parole à la Municipalité pour détailler le préavis.

M. le Syndic Patrick Hassler prend la parole. Il attire l'attention sur la répartition du financement du crédit. Le budget global de l'étude est de CHF 180'000.- et sur ce montant il y a 10% de divers et imprévus qui sont comptabilisés. Dans le crédit sollicité, il y a lieu de déduire la subvention cantonale qui est de CHF 45'000.-. Le montant effectif à la charge de la commune d'Allaman est donc de CHF 45'000.-. La Municipalité est toutefois contrainte de demander un crédit de CHF 90'000.- puisqu'elle doit faire l'avance de frais par rapport à la subvention cantonale qui viendra en fin d'étude.

Ce crédit est donc destiné à l'étude préliminaire de l'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman. La commune d'Aubonne sollicite un crédit identique auprès de son Conseil, à la fin du mois de juin. Le projet est donc porté par les deux communes et subventionné par le Canton. De plus, le Canton met à disposition des deux communes un chef de projet de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Cela évite de devoir encore mandater un bureau d'assistance à maître d'ouvrage.

Une convention entre le Canton et les communes sera signée préalablement au sujet du subventionnement. Les communes s'engagent auprès du groupement de mandataires (il y en aura 3, piloté par un seul bureau) à assurer le financement du projet indépendamment du subventionnement futur.

M. le Syndic Patrick Hassler projette à l'écran le périmètre de l'étude. On constate qu'il est relativement vaste, avec des parcelles de la commune d'Allaman dans la zone nord notamment. Il y a des terrains privés des CFF et de particuliers. Il faut comprendre un point : la commune ne va pas faire d'études particulières sur les parcelles privées et « s'ingérer » dans les projets privés en cours. En revanche, il est intéressant d'avoir tous les acteurs autour d'une même table car il y a des enjeux importants pour la commune et pour la région.

Le but du projet est de : favoriser une mobilité durable, favoriser les échanges modaux, rendre la gare attractive et fonctionnelle afin d'encourager l'utilisation des transports publics, avoir une cohabitation harmonieuse entre l'ensemble des usagers et prévoir l'implantation d'infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de cette gare (piétons, bus, stationnement des deux-roues, etc.).

A horizon 2030, cette interface de la gare d'Allaman devrait voir de nombreux changements et c'est un document de l'ARCAM (Association Région Cossonay Aubonne Morges) qui a analysé tout le territoire du district qui l'indique : il devrait y avoir une gare de bus performante, 250 places de stationnement (actuellement il y en 86), 190 places de stationnement pour les deux-roues (dont 50 dans des box fermés) et 40 places de stationnement pour les deux-roues motorisés. Cela fait un nombre conséquent d'installation à mettre en place et l'idée de l'étude est de planifier tout ce secteur, en discussion avec les différents acteurs concernés.

En conclusion, M. le Syndic Patrick Hassler explique que l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman est indispensable pour permettre d'anticiper l'organisation de ce secteur. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable qui concerne les générations futures. D'autres communes disposant d'une gare sont également confrontées à ce type de problématiques (l'exemple le plus proche étant Etoy) et le mode de financement de ces études est semblable dans l'ensemble des communes du district. Etoy vient par exemple de terminer son étude, la Municipalité y avait sollicité un crédit d'étude de CHF 105'000.- (de mémoire), partagé entre Etoy et le Canton. Toute une série de communes ont déjà fait ce type d'études.

La Municipalité le réitère : cette demande de crédit est vraiment importante pour l'avenir de ce secteur.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens remercie la Municipalité pour les explications et donne la parole au Conseiller général Daniel Jaquet, rapporteur de la COFIN pour qu'il lise le rapport à propos de ce préavis n°3/2022.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens ouvre la discussion.

M. le Syndic Patrick Hassler prend la parole. Il est heureux de voir que la COFIN soutient sur le fond l'idée d'une étude dans ce secteur, même s'il regrette qu'elle propose de refuser le préavis. La COFIN relève que la situation est compliquée compte tenu du nombre d'acteurs impliqués. M. le Syndic Patrick Hassler explique que le but de l'étude est justement de mettre tout le monde autour de la table, de trouver des accords entre partenaires, de tenir compte des emprises des différents projets en cours (la Municipalité ne va pas étudier les projets des autres), de coordonner les actions de chacun et d'éviter le développement chaotique de ce secteur au coup par coup. M. le Syndic Patrick Hassler relève que la COFIN demande à la Municipalité de s'approcher de Littoral Parc ou auprès des communes du bassin versant pour obtenir un co-financement pour l'étude et il estime que cette proposition est plutôt contradictoire. En effet, elle augmenterait encore plus le nombre d'acteurs. A ce titre, il cite l'exemple des études concernant la STEP intercommunale où une vingtaine de communes sont autour de la table et cela alourdit le processus de manière significative. Si on rentre dans la logique de demander des participations à d'autres communes, alors il faut rentrer aussi dans une logique de réciprocité : on ne peut pas dire à Etoy de financer son étude toute seule et ensuite aller lui demander de financer celle d'Allaman. La COFIN remet en cause également la répartition des coûts entre Allaman et Aubonne. M. le Syndic Patrick Hassler rappelle quand même que la gare se situe sur le territoire d'Allaman et qu'avoir une participation de la part d'Aubonne doit plutôt être vu comme une aubaine. Avec cette étude ainsi formulée, la Municipalité souhaite conserver la maîtrise du projet, ce qui serait plus compliqué si on multiplie le nombre d'acteurs. La question des délais est également importante car Allaman a déjà du retard par rapport au démarrage de cette étude. Le décret cantonal prévoyant la participation financière de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transports de voyageurs date déjà de 2019. L'Etat a débloqué un crédit de 20 millions et certaines communes ont déjà fait leurs études. Par ailleurs, des aménagements vont certainement s'imposer aux communes un jour ou l'autre, pour répondre aux objectifs du Plan directeur cantonal (il fait foi en la matière et il est contraignant). Il est donc indispensable pour la Municipalité d'assumer ses responsabilités et la balle est désormais dans le camp du Conseil général.

M. le Conseiller général Daniel Jaquet prend la parole pour répondre. Il souhaite faire une remarque sur le dialogue avec la Municipalité ce soir. Il ne trouve pas normal que la Municipalité fasse une seconde présentation du préavis pour répondre au rapport de la COFIN, alors qu'elle a déjà présenté le préavis en ouverture de la discussion. Il comprend très bien que M. le Syndic Patrick Hassler ait envie de donner ses arguments, mais cela fait que la Municipalité présente 2 fois son préavis. Par ailleurs, il ne souhaite pas répondre à tous les points évoqués par M. le Syndic qui est certainement mieux informé. Le modèle de la STEP n'est certes pas optimal, mais il note que le modèle de la SIDERE fonctionne bien, que Mme la Municipale Evelyne Erb a évoqué plus tôt une association de communes pour la ligne de fortification et que cela semble bien marcher aussi. Il est possible de se tourner vers les autres. Ensuite, M. le Conseiller général Daniel Jaquet explique que pas mal de projets des communes avoisinantes ont été financés à 100% par le Littoral Parc, comme des pistes cyclables entre Etoy et Saint-Prex. Il ne comprend pas vraiment l'urgence du projet et pense que si la Municipalité accélère c'est parce que les subventions cantonales sont disponibles. Mais au final, en suivant un plan de financement différent, sans subventions, peut-être que cela pourrait coûter moins cher.

M. le Conseiller général Frédéric Baumgartner prend la parole. Les projets autour de la gare d'Allaman sont déjà bien en route et il croit qu'il « ne faut pas louper le train ». De plus, au final, les nuisances seront quand même sur la commune d'Allaman. Soit nous sommes acteurs de la situation, soit nous allons subir les choses après.

M. le Conseiller général François Theintz prend la parole. A propos des projets déjà en cours autour de la gare d'Allaman, il y a la démolition d'un bâtiment et la zone libérée sera destinée à recevoir les containers qui seront les bureaux du projet des CFF et cela va durer de longues années encore. Il n'y aura donc rien de concret sur la parcelle avant 2030 au mieux. Par ailleurs, il souhaite aborder un autre point. Aubonne fait peut-être « une faveur » à Allaman en participant à l'étude de l'interface de la gare, mais n'oublions pas qu'il y a par exemple des bus entiers en provenance de l'entreprise Merck qui viennent sur Allaman pour déposer des personnes. Beaucoup de personnes qui utilisent cette gare ne sont pas des citoyens d'Allaman. Ce ne sont pas les 450 habitants d'Allaman qui sont les plus demandeurs de ce type de projet.

M. le Syndic Patrick Hassler reprend la parole pour répondre. Concernant la démolition du bâtiment à proximité de la gare d'Allaman, il tempère ce qu'a dit M. Theintz car il n'a pas beaucoup d'informations à propos de cette zone destinée à accueillir des containers. La Municipalité doit très prochainement rencontrer les CFF à ce propos. Ce n'est pas sûr que ces containers vont rester 10 ans, mais faute d'information, il ne peut pas se prononcer sur ce sujet. Même si les containers peuvent être là de manière provisoire, cela n'empêche pas de faire des choses et d'avancer. M. le Syndic Patrick Hassler explique que la Coop va bientôt soumettre une demande pour un parking provisoire devant chez Mobimo pour leurs propres besoins de chantier et qui va durer deux ans. Il sera mis à l'enquête prochainement. Par ailleurs, Mobimo a certainement un projet important pour sa parcelle mais on ne connaît pas vraiment leurs intentions (une rencontre est prévue avec eux la semaine prochaine). Tout ceci pour dire que l'étude servira à planifier tout un secteur sur plusieurs années et que la temporalité n'est à ce stade pas connue, hormis cet horizon 2030 évoqué par l'étude de l'ARCAM. Mais si on ne sait pas comment on aménagera cette interface de la gare, alors les choses arriveront au coup par coup et ce sera désordonné. Et donc, la Municipalité pense que c'est absolument nécessaire d'avoir une vision globale sur tout ce secteur.

Mme la Conseillère générale Huguette Scherz prend la parole. Ce qui l'interpelle dans ce préavis soumis par la Municipalité, c'est qu'au final les bénéficiaires sont les CFF. Toutes les modifications prévues sont faites dans quel but ? Que veulent faire les CFF avec les voies supplémentaires : marchandises, entretien ? Les futures places de parc sont pourquoi ? Pour que les gens puissent prendre le train ? Etc. Elle ne voit pas pour quelle raison on devrait faire un aménagement spécifique et que la commune d'Allaman prenne en charge ce type de choses.

M. le Syndic Patrick Hassler reprend la parole pour répondre. Quel est le rôle des CFF ? Prendre des voyageurs et les transporter d'un point A à un point B et avoir un réseau performant. Le rôle d'une commune est de gérer son domaine privé, le domaine public et de savoir concrètement où on va pouvoir garer les gens quand il faudra les garer. Aujourd'hui et cela a été dit, il y a 86 places de stationnement. Le jour où il y en aura le double ou le triple, il faudra bien les mettre quelque part. L'objectif est de rendre la gare attractive pour que les gens aient envie de prendre le train. Quand on se rend personnellement à la gare de Morges (ou n'importe quelle autre), on y retrouve des aménagements en relation avec la commune et nous n'y participons pas, c'est Morges qui s'en charge. Dans notre cas particulier d'Allaman, le domaine public est sur Allaman, les places de stationnement sont sur Allaman et il faut bien trouver une solution pour tout le monde.

Mme la Conseillère générale Huguette Scherz reprend la parole pour répondre. Elle comprend les arguments de M. le Syndic Patrick Hassler. Mais elle reste persuadée que cette étude est surtout dans l'intérêt des CFF. Ils pourraient aussi participer. Quand il y aura le crédit d'étude, qu'est-ce qui va se passer ? Qui va payer les aménagements quand il faudra les faire ? La commune d'Allaman ? Elle trouve que ce n'est pas logique.

Mme la Conseillère générale Marcela Martin prend la parole pour apporter quelques précisions. Si la commune d'Aubonne participe, ce n'est pas parce qu'elle veut nous faire un cadeau. Toute cette histoire est partie du fait qu'ils avaient une commission consultative de transports et mobilité douce qui a interpellé sa Municipalité. Pour la faire courte, il y avait une volonté entre la commune d'Aubonne et Allaman (ainsi que les villages avoisinants) d'améliorer les infrastructures concernant les vélos. C'est dans ce sens-là que la commission en question a demandé à la Municipalité d'Aubonne de mettre en place rapidement, en collaboration avec la commune d'Allaman, une infrastructure de parking sécurisé pour les vélos dans le périmètre de la gare d'Allaman. Par ailleurs, la commission a encouragé vivement la Municipalité à augmenter le nombre de parkings à vélos efficaces, protégés, accessibles et proches des utilisateurs. C'est à la suite de cela que les deux communes se sont réunies pour trouver des solutions au problème des vélos. Avec les communes avoisinantes (Allaman, Perroy, Féchy, Bougy-Villars, Montherod, Aubonne et Etoy), une étude a été poussée assez loin avec un nombre de place de vélos chiffré (une cinquantaine de places non-sécurisées et 24 places sécurisées avec un code d'accès). Par la suite, l'entreprise Merck a aussi manifesté son intérêt et sa volonté de peut-être participer financièrement au projet (comme elle tourne 24h/24h, elle a des employés qui n'ont plus de bus le soir pour se rendre à la gare d'Allaman).
Le seul terrain qui était vraiment disponible pour cette infrastructure, c'est devant le hangar Terry. La commune d'Aubonne a proposé une clé de répartition des coûts par rapport à deux paramètres : la distance parcourue et le nombre d'habitants. Ainsi, la participation de la commune d'Allaman s'élevait à CHF 9'000.-, ce qui était une somme modique qui permettait déjà de régler le problème des vélos.
Par la suite, les communes d'Aubonne et d'Allaman se sont adressées au comité du Littoral Parc et Mme la Conseillère générale Marcela Martin possède une lettre qui le démontre. Elle trouve dommage que M. le Syndic Patrick Hassler n'en ait pas parlé pour montrer tout le travail qui a été fait avant. Les deux Syndics des communes se sont réunis et ont écrit que l'interface de la gare d'Allaman est importante pour la région et pour les entreprises situées dans le périmètre du Littoral Parc. Le projet final devrait comporter : le réaménagement de l'interface de la gare d'Allaman, le projet de parking sur la parcelle 90 (CFF), le projet intercommunal de parking de vélos sur la parcelle 82 (hangar Terry). Tous ces projets nécessitent des moyens financiers et les Syndics souhaitaient être appuyés par le comité du Littoral Parc. Ils ont rappelé que Littoral Parc a encaissé CHF 400'000.- de plus qu'il n'a dépensé sur le secteur. Littoral Parc était d'accord de libérer immédiatement CHF 20'000.- pour le projet du stationnement des vélos (chiffré à environ CHF 150'000.-). Ainsi, la brèche était ouverte. Elle pense que ça vaut la peine de reprendre le flambeau et d'aller voir du côté de Littoral Parc. La COFIN l'a bien dit : elle n'est pas contre le projet proposé par la Municipalité d'étudier cette interface, mais que ce n'est pas normal qu'Allaman porte tout le fardeau. Surtout qu'après, il y aura la réalisation.

M. le Municipal Colin Compondu prend la parole pour lui répondre. Il dit qu'il y a beaucoup de confusions dans ce qui a été dit. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une étude sur le périmètre. On ne parle pas du financement des infrastructures qui seront réalisées après. Le jour où quelque chose sera fait, les CFF financeront ce qu'ils ont sur leur terrain et Allaman en fera de même avec ses terrains. Ce n'est pas la commune d'Allaman qui va financer tout l'aménagement autour de la gare. La Municipalité souhaite simplement prendre les devants, anticiper et garder la main dessus (pour pas que cela nous soit imposé par les CFF et qu'on doive payer à la fin).

M. le Syndic Patrick Hassler prend la parole pour compléter ce qui a été dit. A propos de cette correspondance évoquée par Mme la Conseillère générale Marcela Martin, on voit qu'on parle d'objets concrets, comme ce parking à vélo à CHF 150'000.- quand même. L'idée est d'avoir un concept général pour savoir où doivent être intelligemment implantées les différentes installations. Et à partir de là, examiner la question du financement de ces différentes installations. Les CFF paieront ce qu'ils ont à payer sur leur parcelle, Mobimo de même. L'Etat pourrait participer à certaines réalisations, Allaman pourrait aussi louer les places de vélos, etc. Par ailleurs, dans ce qui a été dit, il a beaucoup été question des vélos, mais il y a également la gare des bus. Il y a un nombre important de bus qui viennent sur ce

secteur et il faut pouvoir les stationner. On doit tenir compte de l'ensemble des usagers. Après, une fois qu'on a un concept, il est plus facile de réunir les gens autour.

M. le Conseiller général Quentin Vontobel prend la parole. Il y a quelques points qui le dérange dans le préavis. Le Conseil communal d'Aubonne doit se prononcer sur le même objet le 28 juin 2022 et donc à ce stade, ils n'ont pas donné leur accord. Deuxièmement, il est étonné de voir le montant de CHF 19'400.- pour des « réunions » figurer dans le préavis. Il lui semble que cela fait beaucoup d'argent pour ce projet. Et enfin, dans un autre registre, il est étonné que certains citoyens s'intéressent autant à l'usage de ces CHF 45'000.- prévus dans ce préavis, alors que quand il est question du projet à CHF 600'000.- de la Grande Salle par exemple, pas une question ne surgit. Alors oui, CHF 45'000.- c'est peut-être beaucoup d'argent pour une étude, mais la commune a gaspillé de l'argent bien plus inutilement que cela.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens clôt la discussion et procède au vote.

Par 16 oui, 10 non et 8 abstentions, le Conseil général accepte le préavis n°3/2022 et décide :

- **D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 90'000.- relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman ;**
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce sujet ;**
- **D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
- **D'autoriser la Municipalité à amortir comptablement cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, sur une durée de 10 ans et de compenser celui-ci par prélèvement sur le compte « 9282.1 Fonds de réserve : Investissements futurs ».**

11. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère générale Marie-Françoise Croutaz prend la parole. Elle a deux questions qui concernent la sécurité routière. Premièrement, cela concerne le bus MBC qui attend entre 5 et 7 min à la gare d'Allaman sur une route où il y a une ligne blanche. Quand il y a des voitures qui arrivent en face – à grande vitesse – il y a un risque d'accident. Elle craint que cela n'arrive un jour. Deuxièmement, à l'intersection entre la Grand-Rue et Petite Rue, est-ce une zone de compensation ? Il y a un problème de visibilité avec les arbres. Ceux qui descendent en voiture de la Petite Rue ne voient pas les vélos qui montent la Grand-Rue.

M. le Municipal Jacques Cauderay prend la parole pour répondre. Il dit qu'il ne s'agit pas d'une zone de compensation. Les arbres sont taillés régulièrement de façon à ce qu'il y ait de la visibilité. Et si ce n'est pas suffisant, ils seront taillés à nouveau. Le nécessaire sera fait pour garantir la visibilité.

M. le Municipal Patrick Guex prend la parole. A propos de la ligne 724 du MBC, elle fait justement partie de l'étude qui vient d'être acceptée par le Conseil général. C'est un des problèmes qui a déjà été évoqué il y a 1-2 années en arrière, l'arrêt de bus « Allaman, gare sud » n'est pas idéal. L'étude permettra de mieux sécuriser l'arrêt et le rendre plus pratique.

M. le Conseiller général Daniel Jaquet prend la parole. Il explique qu'avec d'autres personnes, il a relancé l'association de développement et d'animation d'Allaman. Elle organise un apéritif jeudi 16

juin 2022 dès 17h30 au parking nord de l'entrée du village. Des flyers ont été distribués et il demande à Mme la Secrétaire municipale Donatella Orzan de mettre l'information au pilier public. D'autres apéritifs sont prévus, normalement 1 par mois (juillet, août, septembre). L'objectif est de passer un moment convivial. Compte tenu de la chaleur, il y aura des tables à l'ombre.

Mme la Conseillère générale Marthe Cauderay prend la parole. Entre le domicile de M. Daniel Jaquet et l'ancienne maison Müller, il y a un petit bâtiment qui se construit. Est-ce un garage ?

M. Daniel Jaquet lui répond tout de suite : il s'agit d'un abri de jardin qui est passé en procédure simplifiée devant la Municipalité.

M. le Syndic Patrick Hassler apporte un complément d'information : la loi cantonale sur l'aménagement du territoire autorise des dispenses d'enquête publique pour certains objets, dans le respect de conditions très particulières. Pour cet abri de jardin, le service technique intercommunal a préavisé favorablement pour une dispense d'enquête publique. Les voisins ont donné leur aval et le dossier a été mis à disposition du public pendant 10 jours. Cette dispense flirte avec les lignes rouges de loi et peut-être aurait-il fallu simplement exiger une enquête publique. Quoi qu'il en soit, tout est dans la légalité.

Mme la Conseillère générale Marcela Martin prend la parole. A propos du plan d'affectation communal évoqué en début de séance, que dit l'article 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) ?

M. le Syndic Patrick Hassler répond à cette question. Cet article demande à ce que des démarches participatives soient organisées par les autorités publiques. Concrètement, cela implique qu'il faudrait peut-être commencer par cela avant d'envoyer le projet à l'examen préalable. Pour le plan d'affectation communal, il serait plus judicieux de l'appeler « démarche informative ». Un document sera envoyé à chaque ménage pour les informer (points importants, raisons pour lesquelles il faut mettre en place le plan communal, les contraintes, les résultats escomptés, etc.) et leur poser des questions mais cela ne permettra pas de changer grand-chose. La démarche doit dans tous les cas être faite (elle est demandée par la loi). D'autres communes l'ont fait et Allaman se basera là-dessus.

M. le Conseiller général Frédéric Baumgartner prend la parole. Il s'interroge : dans l'ordre du jour du Conseil général, est-ce qu'il ne faudrait pas mettre les préavis municipaux avant les communications ? Il a l'impression que les gens fatiguent après toutes ces communications et les esprits s'échauffent un peu lors des préavis qui viennent après.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens dit que cela peut être une piste de réflexion et cela sera abordé lors de la prochaine séance entre la Municipalité et le Bureau.

Mme la Municipale Evelyne Erb prend la parole pour compléter : normalement, les élections et nominations des commissions devraient être après les préavis dans l'ordre du jour.

M. le Syndic Patrick Hassler prend la parole pour proposer une minute de silence pour toutes les personnes décédées sur le territoire de la commune d'Allaman depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité au 1er juillet 2021. Cela n'a pas été fait lors des dernières séances et il propose de le faire maintenant.

Suite à cette minute de silence, la discussion reprend.

M. le Conseiller général François Theintz prend la parole. Quand il y a un problème d'expédition des convocations pour la séance du Conseil général, il suggère d'aller directement aux bureaux de la

commune pour demander ce qu'il en ait et avoir les documents. Car les commissions et la Municipalité travaillent, et on voudrait faire invalider une séance de Conseil général car les papiers ne seraient pas arrivés dans les temps dans la boîte aux lettres ? Il trouverait ça dommage.

M. le Municipal Patrick Guex prend la parole pour compléter. Il souhaite féliciter le secrétaire du Conseil général Yves Pinto Félix pour le travail accompli. Il est là depuis peu de temps et il a pris en main les choses. Ça n'en a pas l'air, mais c'est beaucoup de travail. Il a reconnu son erreur et les leçons ont été tirées. C'est vrai que le jour où tout pourra être expédié par e-mail, cela facilitera les choses. Et effectivement, en cas de problème, on peut contacter le secrétaire.

Mme la Conseillère générale Marie-Françoise Croutaz prend la parole. Elle dit que les comptes devaient être envoyés aux Conseillères et Conseillers au 31 mai 2022.

Mme la Conseillère générale Marcela Martin prend la parole. Elle souhaite féliciter Lara Dizerens pour son élection à la Présidence du Conseil général. Elle trouve que c'est une bonne chose qu'il y ait une jeune à ce poste. Même si elle n'a pas 40 ans de Conseil derrière elle et que parfois il peut y avoir des couacs, elle tenait à féliciter Lara Dizerens. Toute l'assemblée applaudit chaleureusement.

M. le Conseiller général Olivier Rey prend la parole et souhaite encore apporter un complément à propos de l'aménagement de la gare. Si le nombre de places de voitures va tripler, cela va engendrer du trafic dans le village et c'est un point important à surveiller.

La parole n'est plus demandée. L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens clôt la séance. Il est 21h23.

La Présidente

Lara Dizerens

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN

Le secrétaire

Yves Pinto Félix